

Séance du 13 juillet 2026

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le treize juillet deux mille vingt-six à neuf heures trente-cinq, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, située au 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron, Benoit Forget-Chiasson, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Assistent à la séance : François Bélanger, directeur général adjoint - Sécurité publique et affaires corporatives par intérim (partiellement), David Boudreault, directeur général par intérim (partiellement), Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires, René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE3279

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 juillet 2026.

CE3280

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 du comité exécutif.

CE3281

Modification de la résolution CV3384 « Confirmation de la contribution de la Ville au projet de logements abordables de Les développements de demain inc. (situé sur la rue des Fines-Herbes, dans le Quartier horizon-la cité, secteur Saint-Jean-Chrysostome) », entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'habitation abordable du Québec à intervenir avec Les développements de demain inc. pour la construction du projet La Cité comprenant 192 logements abordables (rue des Fines-Herbes, secteur Saint-Jean-Chrysostome), entente de gestion des déboursés à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et financement afférent
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de modifier la résolution CV3384 « Confirmation de la contribution de la Ville au projet de logements abordables de Les développements de demain inc. (situé sur la rue des Fines-Herbes, dans le Quartier horizon-la cité, secteur Saint-Jean-Chrysostome) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) de la Société d'habitation du Québec » par le remplacement du deuxième alinéa :

« Cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et prendra la forme de :

- une subvention directe de 907 060 \$;
- un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 6 844 300 \$; »

par l'alinéa suivant :

« Cette contribution représentera un minimum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et ne pourra excéder 7 751 360 \$. Cette contribution prendra la forme de:

- une contribution monétaire de 907 000 \$;
 - un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 6 844 360 \$; »;
- de conclure l'entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'habitation abordable du Québec à intervenir avec Les développements de demain inc., pour la construction du projet La cité comprenant 192 logements abordables (rue des Fines-Herbes, secteur Saint-Jean-Chrysostome), jointe au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
 - de conclure l'entente de gestion des déboursés à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis, conformément à l'annexe E de l'entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec, jointe au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-018, et d'autoriser le Directeur des finances et Trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
 - d'autoriser le financement de la dépense relative au versement de la contribution monétaire pour la construction du projet La cité au montant maximum de 907 000\$, à même la réserve financière pour le financement des dépenses relatives au logement social et abordable.

CE3282

Aide financière au Centre d'aide et de prévention jeunesse de Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2026-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant maximum de 150 000 \$ au Centre d'aide et de prévention jeunesse de Lévis, dans le cadre du programme vitalité territoriale, pour la réalisation du projet d'hébergement d'urgence et d'accueil inconditionnel bonifiés pour les personnes en situation d'itinérance, indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-030.

CE3283

Aide financière au Service d'entraide de St-Rédempteur inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2026-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière au montant maximum de 120 000 \$ au Service d'entraide de St-Rédempteur inc., dans le cadre du programme de vitalité territoriale, pour la réalisation du projet de rénovation de la bâtisse principale et l'aménagement du magasin, indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-033.

CE3284

Création d'un fonds affecté relatif à l'aide et le soutien aux entreprises du territoire

Document d'aide à la décision [DEV-2026-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de créer un fonds affecté nommé fonds d'aide et de soutien aux entreprises du territoire, lequel sera constitué de la somme accumulée dans l'actuel fonds FLI-Ville.

CE3285

Entente de versement d'une aide financière relative à la chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu à intervenir avec l'Université Laval

Document d'aide à la décision [ENV-2026-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de versement d'une aide financière relative à la chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu à intervenir avec l'Université Laval, jointe au sommaire décisionnel ENV-2026-009, d'autoriser le versement de la somme de 200 000 \$ prévue à l'entente sur une période de cinq ans et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3286

Financement de la dépense relative à l'amélioration des accès de l'aréna BSR (phase 2)

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2026-012](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'amélioration des accès de l'aréna BSR (phase 2), précisée au sommaire décisionnel GEN-RPBA-2026-012, au montant maximum de 600 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

CE3287

Position de la Ville concernant les intentions du ministère des Transports et de la Mobilité durable de la non-reconstruction du pont P-13454 situé sur la route Germain au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20)

Document d'aide à la décision [TMD-2026-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de comprendre l'orientation du ministère des Transports et de la Mobilité durable visant la non-reconstruction du pont P-13454, compte tenu du faible débit de circulation observé, de la présence d'itinéraires alternatifs et de l'importance des investissements requis pour sa reconstruction;
- de demander à ce ministère d'évaluer et de mettre en œuvre les mesures d'atténuation appropriées, afin de limiter les impacts de cette décision

sur les entreprises agricoles, les usagères et les usagers et le réseau routier local;

- de collaborer avec le ce ministère dans la mise en œuvre de cette orientation, le cas échéant, et dans l'identification des mesures permettant d'en atténuer les impacts sur le territoire lévisien.

CE3288

Financement de la dépense relative à la réalisation du projet de sécurisation du cheminement piétonnier sur la route Marie-Victorin (route 132), entre les rues de l'Orée et des Pionniers, modification de la résolution CV3357 « Entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (travaux de sécurisation du cheminement piétonnier sur la route Marie-Victorin (route 132), entre les rues de l'Orée et des Pionniers) » et avenant numéro 1 à l'entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (travaux de sécurisation du cheminement piétonnier sur la route Marie-Victorin (route 132), entre les rues de l'Orée et des Pionniers)

Document d'aide à la décision [TMD-2026-029](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation du projet de sécurisation du cheminement piétonnier sur la route Marie-Victorin (route 132), entre les rues de l'Orée et des Pionniers, indiquée au sommaire décisionnel TMD-2026-029, au montant maximum de 144 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-36, et ce, conditionnellement à la signature de l'avenant numéro à l'entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de modifier la résolution CV3357 « Entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (travaux de sécurisation du cheminement piétonnier sur la route Marie-Victorin (route 132), entre les rues de l'Orée et des Pionniers) » afin de porter la contribution maximale de la Ville de 370 000 \$ à 507 000 \$, excluant les taxes applicables;
- de conclure l'avenant numéro 1 à l'entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (travaux de sécurisation du cheminement piétonnier sur la route Marie-Victorin (route 132), entre les rues de l'Orée et des Pionniers), joint au sommaire décisionnel TMD-2026-029, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3289

Engagement de contribution municipale pour la rénovation de l'ensemble immobilier 1096 - édifice Maurice-Ampleman dans le cadre du programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-015](#)

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a mis en place, en mai 2023, le programme de rénovation des habitations à loyer modique visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE ce programme est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de rénovation sont requis à l'ensemble immobilier 1096, édifice Maurice-Ampleman, et que leur coût est estimé à 12 714 687,20 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit confirmer son engagement à contribuer financièrement à 10 % du coût des travaux admissibles du projet de rénovation, afin que l'Office municipal d'habitation de Lévis puisse octroyer le contrat à l'entreprise retenue à la suite du processus d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Ville comprend que cette contribution pourrait varier en fonction des coûts réels des travaux complétés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé en 2025 que les municipalités peuvent, dans le cadre du programme de rénovation des habitations à loyer modique, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation de ce ministère;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de s'engager à verser une contribution financière équivalente à un maximum de 10 % des coûts de travaux admissibles conformément au programme de rénovation des habitations à loyer modique de la Société d'habitation du Québec, pour le projet de rénovation de l'ensemble immobilier 1096 - édifice Maurice Ampleman, et ce, conditionnement à ce que :

- une convention d'aide financière soit conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Ville;
- un règlement d'emprunt spécifique permettant de financer la contribution municipale requise soit adopté par la Ville et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CE3290

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 30.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif